

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Date de la convocation : 02/09/2026

Le jeudi 10 septembre 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Géraldine NOEL, Christian DAVALAN, Marie DELCAYRE, Jean-Michel DOYEN, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Présents : 16	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 1	Représentés : Aline CHEVALIER représentée par Sébastien BRAYLÉ, Martine GRANET représentée par Peggy AMALBERT
Pour : 18	Excusés : Sandrine CARAMELLI
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	

Secrétaire de séance : Géraldine NOEL

Délibération n°DE_2026_52

Objet : Mandat de maîtrise d'ouvrage -études de la phase 1- mise aux normes des terrains de football et de rugby

Monsieur Christophe RAYNAUD, rapporteur,

La commune de Cadalen envisage les études de la phase 1 en vue de la réalisation des travaux de mise aux normes des terrains de football et de rugby.

Cette phase 1 concerne :

- Réfection des 2 terrains de football existants (déblais/remblais)
- Mise en place de gazon synthétique sur le terrain principal,
- Mise en place de barrières périphériques sur le terrain,
- Mise en place de l'éclairage extérieur sur le terrain,
- Réseaux électriques et autres,
- Désamiantage et démolition de la tribune existante,
- Construction d'une nouvelle tribune comprenant les vestiaires et le club house,
- Location de vestiaires provisoires durant la phase de travaux.

La commune a défini le programme. Le coût de l'opération de la phase 1 est de 2 889 474.00 € HT et, plus précisément, le montant des études est arrêté à la somme de 253 364.52 € HT (deux cent cinquante trois mille trois cent soixante quatre et cinquante deux centimes Euros Hors Taxes, soit 304 037.42 Euros TTC) valeur juillet 2025 (non compris les honoraires de THEMELIA).

Les études pour la réalisation de cette opération, qui ne présente pas de complexité particulière, sera réalisés sous mandat de maîtrise d'ouvrage. Le titulaire agira au nom et pour le compte de la commune de Cadalen afin de passer les marchés de maîtrise d'œuvre, dans le respect du code de la commande publique, ainsi que les marchés d'études, nécessaires aux études de l'opération.

Les missions confiées au mandataire sont définies dans la convention de mandat (annexée à la présente délibération).

La société d'économie mixte THEMELIA a fait une offre. Les honoraires s'élèvent à 37 791.25 € HT.

Mise en ligne le 15/09/2026

L'offre est recevable, techniquement satisfaisante et répond aux attentes du maître d'ouvrage.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mandat d'études annexée et d'autoriser Monsieur le Maire :

- A signer la convention de mandat d'études avec THEMELIA,
- A engager toutes les dépenses nécessaires à la réalisation des études de la phase 1 pour la mise aux normes des terrains de football et de rugby,
- A faire les demandes et déposer tous les dossiers nécessaires à l'obtention de subventions en lien avec cette opération.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2422-5 et suivants relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10/09/2026

Considérant le programme de l'opération,

Vu le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexé

Entendu le présent exposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE le projet de convention de mandat d'études de maîtrise d'ouvrage ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant

- A signer la convention de mandat d'études avec THEMELIA,
- A engager toutes les dépenses nécessaires à la réalisation des études de la phase 1 pour la mise aux normes des terrains de football et de rugby,
- A déposer tous les dossiers nécessaires à l'obtention de subventions en lien avec cette opération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



La secrétaire,
Géraldine NOEL

Mise en ligne le 15/09/2026

Date de transmission de l'acte: 11/09/2026
Date de reception de l'AR: 11/09/2026
081-218100469-DE_2026_52-DE
A G E D I